

Premier don majeur en culture

Saviez-vous que votre premier don majeur à Danse Danse peut vous coûter bien moins que vous croyez ? Le programme du Premier don important en culture de Revenu Québec prévoit un crédit d'impôt additionnel de 25 % pour le premier don majeur (entre 5 000 \$ et 25 000 \$) d'une personne à un organisme culturel.

Quelles sont les conditions ?

- Il s'agit d'un don en argent entre 5 000 \$ et 25 000 \$;
- Le don doit être fait par un particulier après le 3 juillet 2013 ;
- Le don doit être fait à un organisme de bienfaisance enregistré qui œuvre au Québec dans le domaine des arts ou de la culture ;
- Le donneur ou la donatrice n'a pas bénéficié de ce crédit par le passé.

Consultez le site de Revenu Québec pour en apprendre davantage.

Simulation de l'impact fiscal d'un don

MONTANT DU DON	2 000 \$	5 000 \$	25 000 \$
Crédit fédéral	552 \$	1 422 \$	7 222 \$
Crédit provincial	472 \$	1 192 \$	5 992 \$
Crédit Premier don important en culture	N/A	1 250 \$	6 250 \$
Crédit total	1 024 \$	3 864 \$	19 464 \$
Coût net du don	976 \$	1 136 \$	5 536 \$

Ce tableau est calculé selon un revenu annuel sous 126 000 \$ pour 2024. Pour des revenus au-dessus de 126 000 \$, un abattement fiscal supplémentaire sera ajouté au crédit provincial, et au dessus de 246 752 \$, au crédit fédéral.

Demandez l'avis d'un expert : Danse Danse vous encourage à consulter un professionnel spécialisé pour vous assurer que vos objectifs et votre décision soient adaptés à votre situation financière et fiscale.

Pour communiquer vos intentions, contactez-nous.

Danse Danse
514-848-0623
info@dansedanse.ca